

**Question orale de Monsieur Daniel Senesael, Député, à Madame Maggie De Block,
Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, concernant le remboursement des
traitements anti-œstrogènes pour les hommes atteints d'un cancer du sein**

Madame la Ministre,

Le 21 juin dernier, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en collaboration avec d'autres associations dont la Fondation contre le cancer et la Belgian Society of Medical Oncology, vous ont adressé une recommandation afin de permettre le remboursement des traitements anti-œstrogènes pour les hommes atteints d'un cancer du sein.

Comme l'explique la Fondation contre le cancer, « ces médicaments ont pour objectif de diminuer le taux d'œstrogènes au niveau des cellules cancéreuses dotées de récepteurs aux œstrogènes qui dopent leur croissance ». Et, contrairement aux autres traitements comme la chimiothérapie ou la radiothérapie, ils ne sont actuellement pas remboursés pour les hommes. Ceux-ci doivent alors prendre en charge eux-mêmes une partie du traitement qui peut s'avérer très coûteux.

Pourtant, 80% des cancers du sein chez l'homme sont hormono-dépendants.

Madame la Ministre,

Avez-vous pu prendre connaissance de cette recommandation ?

Quelles suites comptez-vous y donner ?

Il apparaît un manque de preuve scientifiques dû notamment au manque d'études sur le sujet car l'industrie pharmaceutique ne semble pas s'intéresser à un public aussi peu important. Cette inégalité de traitement entre les femmes et les hommes constitue donc une discrimination et tombe sous le coup de la loi genre qui interdit des traitements différents en sécurité sociale sur base du sexe. Comment dès lors pouvoir encore justifier cette discrimination aujourd'hui ?

Je vous remercie.
Daniel Senesael

Réponse de la Ministre Maggie De Block :

J'ai bien pris note de la recommandation des différentes associations. La question formulée porte sur le traitement anti-hormonal du cancer du sein chez l'homme. En effet, tous les autres traitements, qu'il s'agisse de la chirurgie, de la radiothérapie ou de la chimiothérapie sont remboursables en Belgique, chez l'homme aussi bien que chez la femme.

Il faut remarquer qu'à ce jour les études portant sur les molécules anti-hormonales chez l'homme souffrant du cancer du sein, quand elles ont été réalisées, ont donné des résultats négatifs ou non concluants. Je constate également qu'aucune des firmes pharmaceutiques ayant des molécules anti-hormonales dans son portefeuille, n'a obtenu d'autorisation de mise sur le marché dans le cancer du sein chez l'homme, à l'exception du traitement de base, le tamoxifène. Le tamoxifène est d'ailleurs remboursé en Belgique, chez l'homme et chez la femme.

En pratique, cela signifie qu'hormis le tamoxifène, le médecin qui prescrit des antihormonaux à un patient masculin, et vous avez cité la *Belgian Society of Medical Oncology*, le fait hors indication et donc sous sa propre responsabilité en s'exposant aux conséquences médico-légales éventuelles associées aux prescriptions hors notice.

A noter que depuis le début de cette année, l'INAMI rembourse l'utilisation des anti-aromatases, une autre classe d'antihormonaux, sans condition de remboursement spécifique (passage au chapitre I).

Je constate cependant que les recommandations internationales sont prudentes en ce qui concerne leur utilisation chez l'homme. Elles nous disent que ces produits sont utilisés mais sans évidence. J'attends une réponse claire sur la valeur réelle des anti-aromatases chez un homme atteint d'un cancer du sein et dans son cas, je me poserais la question de quel bénéfice peut être attendu de ce traitement?

J'ai donc demandé à la Commission de Remboursement des Médicaments (CRM) d'examiner l'opportunité du remboursement des molécules anti-hormonales chez les hommes. Je me baserai sur l'avis de la CRM pour prendre de futures démarches pour l'éventuel remboursement des molécules anti-hormonales pour le traitement du cancer chez l'homme.

La Ministre ,

De Minister,

Maggie DE BLOCK